



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2026

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Budget Primitif 2026, le Budget Supplémentaire 2026 et le Compte Financier Unique 2025 disponible sur le site internet de la mairie de Tresses : www.tresses.org.

Préambule :

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité. C'est un acte d'ajustement et de report (reprise des résultats, intégration des restes à réaliser), il ne présente que peu d'écritures.

La nomenclature est la M49.

Contexte :

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (DOB) s'est tenu le 14 novembre 2025.

Le Budget Primitif a été adopté le 12 décembre 2025.

Le Budget Supplémentaire est adopté le 22 juin 2026.

Budget Supplémentaire Assainissement 2026

Le Budget Supplémentaire Assainissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **491 188.55 € : 165 322.08 € à la section de fonctionnement** et **325 866.47 € à la section d'investissement**.

I) La section de Fonctionnement

Cette section est votée par chapitre.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
Total Dépenses	320 000,00 €	165 322,08 €	485 322,08 €
011 - Charges à caractère général	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	140 322,08 €	140 322,08 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	130 000,00 €	20 000,00 €	150 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
66 - Charges financières	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00 €	5 000,00 €	14 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €	- €	1 000,00 €

Il est prévu 140 322.08 € au chapitre 023 qui correspond au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (cette somme se retrouvera au 021, côté recettes d'investissement).

20 000 € sont également prévu pour augmenter les crédits d'amortissement (cette somme se retrouvera au 040, côté recettes d'investissement).

Au chapitre 67, 5 000 € supplémentaires permettent d'anticiper les éventuelles demandes de régularisation du SGC.

b – Les Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
Total Recettes	320 000,00 €	165 322,08 €	485 322,08 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	165 322,08 €	165 322,08 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	311 000,00 €	- €	311 000,00 €

Les recettes au R002 correspondent à l'affectation du résultat 2025.

II) Section d'Investissement

Cette section est votée par opération et hors opération.

a- Les Dépenses d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	RAR	BS 2026	Prévu 2026
Total Dépenses	279 000,00 €	200 226,60 €	125 639,87 €	604 866,47 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00 €	- €	- €	9 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Opération 102 - Réseau d'assainissement	250 000,00 €	200 226,60 €	125 639,87 €	575 866,47 €

Il est prévu à l'opération 102, + 125 639.87 € pour permettre la réalisation des travaux 2026 et 200 226.60 € de restes à réaliser des travaux entrepris en 2025.

b - Les Recettes d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	RAR	BS 2026	Prévu 2026
Total Recettes	279 000,00 €	100 000,00 €	225 866,47 €	604 866,47 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	214 544,39 €	214 544,39 €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	140 322,08 €	140 322,08 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	- €	20 000,00 €	150 000,00 €
13 - Subvention d'équipement	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	149 000,00 €	- €	- 149 000,00 €	- €

Le solde d'exécution (R001) correspond à l'affectation du résultat N-1.

Le chapitre 021 correspond au virement de la section de fonctionnement (chapitre 023, dépenses de fonctionnement) vers la section d'investissement.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements, la même somme se trouve également au chapitre 042, en dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 13, se trouve en RAR la subvention DETR 2024, notifiée mais non encore perçue.

L'emprunt d'équilibre est réduit à 0.